

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du jeudi 2 mars 2023

Syndicat mixte
Artois
MobilitésLe **jeudi 2 mars 2022 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **Alain DUBREUCQ**, 3^e vice-président.Régulièrement convoqué
le :
24 février 2023**Objet :**

(Point 4)

Designation d'un élu
représentant d'Artois
Mobilités au comité de
pilote de suivi du projet de
création d'une plateforme
numérique et collaborative
de la donnée
publique territoriale de
l'AULA**Titulaire(s) présent(s)****CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :
M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Jean-Marie MACKÉ ;
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) ; Mme Valérie BIEGALSKI ;
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKA**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : ; M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. David THELLIER
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;
Mme Valérie CUVILLIER ; M. Philippe KEMEL
CALL ; M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO**Suppléant(s) présent(s)****CABBALR** : M. Michel DASSONVAL ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Néant
CALL : Mme Samia SADOUNE ; Mme Nadine DUCLOY**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
9Nombre de suppléants
présents :
5Nombre de suppléants
votants :
5Pouvoir(s) :
0Nombre total de
votants :
14**Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : Maurice LECOMTE ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Anne-Sophie DUBY
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ; M. Marcello DELLA FRANCA
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ;**Pouvoirs** : Néant**Suppléances** : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Michel DASSONVAL ; M. Ludovic IDZIAK a été suppléé par M. Jacques SWITALSKI ; M. Daniel LEFEBVRE a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jean-Marc TELLIER a été suppléé par Mme Samia SADOUNE ; M. Alain SZABO a été suppléé par Mme Nadine DUCLOY ;**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre SANSEN**Administration** : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Nicolas VERHILLE ; Benoît DESCAMPS ;
Élise POUILLET ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINETAccusé de réception
du contrôle de légalité
Le : 03/03/2023

Publication

Le : 10/03/2023

Certifié exécutoire

Le : 10/03/2023

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Désignation d'un élu représentant d'Artois Mobilités au comité de pilotage de suivi du projet de création d'une plateforme numérique et collaborative de la donnée publique territoriale de l'AULA

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 relatifs aux modes de scrutin et L.2121-33 relatif à la désignation de représentants de la commune au sein des organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°06/2013 du 31 janvier 2013 relative à l'adhésion du SMT Artois-Gohelle à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA)

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois,

Considérant que l'AULA sollicite auprès d'Artois Mobilités la désignation d'un élu au comité de pilotage de suivi du projet de création d'une plateforme numérique et collaborative de la donnée publique territoriale de l'AULA ;

Après avoir entendu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : PROCÈDE à la désignation d'un représentant d'Artois Mobilités au sein de l'AULA, au scrutin...public.;

Article 2 :

Sont candidats : M. Charly MEHAIGNERY
Ont obtenu : 16 voix

Est élu : M. Charly MEHAIGNERY

Article 2 : PRÉCISE qu'Artois Mobilités est représenté au sein du comité de pilotage de suivi du projet de création d'une plateforme numérique et collaborative de la donnée publique territoriale de l'AULA par :

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait et délibéré le 2 mars 2023
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

